



UNIVERSITÉ
DU NOUVEAU MONDE

50 PROPOSITIONS

POUR LE QUÉBEC
DE DEMAIN
Août 2004

J'ai le goût de l'avenir !

APPRENDRE, POUR RÊVER LE QUÉBEC

www.inm.qc.ca



DU 19 AU 22 AOÛT 2004, 400 JEUNES VENUS DE PARTOUT AU QUÉBEC SE SONT RÉUNIS À MONTRÉAL POUR PARTICIPER À LA PREMIÈRE ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU MONDE. ENSEMBLE, ILS ONT FORMULÉ 50 PROPOSITIONS POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN, EN SE PENCHANT SUR CINQ THÉMATIQUES PARTICULIÈRES.

Cette université d'été est une réalisation de l'Institut du Nouveau Monde (INM), un organisme indépendant, non partisan, à but non lucratif, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec. L'INM favorise la participation civique dans une perspective de justice sociale et dans le respect des valeurs démocratiques.

Ces propositions sont le résultat d'un processus démocratique mené au sein de cinq groupes de 80 participants, qui se sont partagé la tâche de penser l'avenir du Québec. Vous trouverez les 50 propositions dans ce document.

■ LE PROCESSUS

Regroupés en équipes de dix, les participants étaient appelés à réfléchir au thème qui leur était assigné, à en débattre et enfin à rédiger trois propositions. Ensuite, les 80 participants ayant travaillé sur le même thème ont retenu les dix meilleures propositions parmi toutes celles que les équipes avaient rédigées. Enfin, les dix propositions de chaque thème ont été présentées à l'assemblée des 400 participants, en présence du ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, et de représentants de la société civile.

Dans la composition des équipes, l'Université a favorisé la diversité afin que les échanges des participants soient fructueux. Les participants se sont retrouvés en compagnie de Québécois de toutes les régions et d'âges variés. Au dire même des participants, ce mélange a permis d'ouvrir leurs horizons et a mené à des rencontres enrichissantes.

La délibération en équipe a également obligé les participants à appuyer leurs propositions sur des arguments solides et à surmonter leur peur de la confrontation. Elle leur rappelle que le débat est une étape essentielle de la démocratie. Ce processus a mené à la construction d'une vision commune de l'avenir du Québec qui a le souci du bien commun.

L'exercice du vote est le passage obligé d'une citoyenneté active. À l'Université du Nouveau Monde, il rappelle aux participants que voter est l'expression la plus fondamentale de leurs droits et responsabilités en tant que citoyens.

■ LES 50 PROPOSITIONS

Appelés à faire preuve de créativité et d'organisation, en privilégiant l'intérêt commun et en se souciant davantage du long terme que du court terme, les participants ont relevé le défi du projet citoyen avec brio. Les 50 propositions pour le Québec de demain témoignent de l'intérêt des jeunes pour la chose publique et du niveau élevé de leurs connaissances. Elles accordent un rôle central à l'État comme gardien du bien commun, aux organisations de la société civile, à l'école et aux citoyens afin d'assurer un avenir juste, démocratique et pluraliste de la société québécoise. Les jeunes participants de l'Université du Nouveau Monde insistent lourdement sur la notion de responsabilité individuelle et sociale.

Nous vous invitons à les considérer avec autant de rigueur que celle dont ont fait preuve les participants en les élaborant. Elles sont le portrait des aspirations de plusieurs centaines de jeunes qui croient fermement dans la possibilité d'atteindre l'idéal qu'elles représentent.

Éducation, travail, famille

1. AIDE AUX ÉTUDES

Considérant que dans une économie du savoir, l'éducation est une création de richesse qui profite à l'ensemble de la société.

Considérant que l'éducation est un droit universel et que tous les citoyens, peu importe leur origine socio-économique, doivent avoir la même chance d'y accéder.

Considérant que les lourdes dettes d'études nuisent à la natalité, à l'implication familiale et communautaire, à l'entrepreneuriat, au retour des étudiants dans les régions ressources et à des choix de carrières dans les domaines où la rémunération est moins élevée.

Considérant que le décrochage scolaire et l'inaccessibilité de la formation continue sont des obstacles à la réalisation du bien commun.

Considérant que dans un contexte de vieillissement de la population, le Québec aura besoin de la qualification de tous ses citoyens.

Nous proposons que le gouvernement du Québec réaffirme l'universalité du droit à l'éducation en facilitant la réinsertion socioprofessionnelle par l'éducation et en réinvestissant dans le système des bourses d'études dans le but de réduire l'endettement étudiant. Nous suggérons aussi qu'il rembourse les dettes d'étude dans les cas suivants : enfants à charge, travail en région, travail dans les domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre et implication bénévole durant les études. Afin de financer ces mesures, nous proposons que le gouvernement reconnaisse la responsabilité financière des entreprises en matière d'éducation.

2. POLITIQUE NATIONALE DU SPORT

Considérant qu'un esprit sain dans un corps sain améliore les performances à l'école et permet aux jeunes de se sentir bien dans leur peau.

Considérant que des citoyens en santé et ayant de bonnes habitudes de vie réduisent à long terme les coûts du système de santé.

Considérant que le sport permet aux jeunes de se valoriser et de combattre le phénomène d'exclusion.

Nous proposons que le gouvernement du Québec adopte une politique nationale du sport, qui impliquerait entre autres l'augmentation du nombre d'heures d'éducation physique à l'école primaire et secondaire, le maintien des cours au cégep, la création d'un programme parascolaire de ligues sportives et le financement de sport amateur de masse par le biais d'associations indépendantes. Finalement, qu'il crée une campagne publicitaire de sensibilisation à la vie sportive.

3. LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Considérant que nous devons protéger la santé mentale et physique des travailleurs et la qualité des relations humaines au travail et en famille (meilleurs soins envers les enfants et les grands-parents).

Considérant que nous devons assurer l'augmentation de la natalité et l'amélioration de la qualité de vie de tous les Québécois.

Considérant que nous devons encourager l'implication active des citoyens dans la société (engagements citoyens).

Considérant que nous devons travailler à diminuer le chômage et à éliminer l'absentéisme, l'épuisement professionnel et les accidents du travail.

Nous demandons au gouvernement du Québec, particulièrement au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, de s'entendre avec les employeurs et les syndicats afin de créer une loi instituant la semaine de temps plein à 30 heures (4 jours). Nous leur proposons que le coût de cette mesure soit partagé en parts égales entre le gouvernement, l'employeur et l'employé.

4. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ : À L'ÉCOLE D'ABORD

Considérant que les jeunes s'impliquent moins à l'intérieur des institutions et structures politiques traditionnelles et qu'ils sont parfois cyniques.

Considérant que les jeunes doivent, dès leur jeune âge, avoir conscience de leur pouvoir de citoyen.

Considérant qu'un éveil à la citoyenneté et au désir de participer à la société passe par l'éducation.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministère de l'Éducation, de concert avec les centrales syndicales, les intervenants du milieu, les parents (et les enfants) facilite l'éducation à la citoyenneté de deux façons: d'abord, en développant un programme de bénévolat hebdomadaire, au sein d'organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux dont la durée progresse en fonction des cinq

cycles (3 au primaire et 2 au secondaire) allant de 30 minutes à deux heures par semaine. Ensuite, en introduisant un cours d'éducation à la citoyenneté au deuxième cycle du secondaire qui servirait à consolider les apprentissages faits et les connaissances, compétences et expériences acquises dans l'optique de la réforme actuelle (cours obligatoire à l'obtention du Diplôme d'études secondaires (DES) ou Diplôme d'études professionnelles (DEP)).

5. SOUTIEN AUX AIDANTS NATURELS

Considérant que la vie humaine et la famille sont plus importantes que les lois du marché.

Considérant qu'élever des enfants à la maison ou maintenir ses parents à domicile devrait être un choix à valoriser et à soutenir.

Nous proposons que le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, de concert avec les organismes sociaux et communautaires, soutienne financièrement les parents et les aidants naturels pour leur travail à domicile par des mesures d'aide et par un réseau de soutien.

6. UNE JOURNÉE D'ACTION CITOYENNE

Considérant que l'éducation à la citoyenneté est un processus continu d'apprentissage du vivre ensemble qui ne peut avoir qu'un impact positif sur toutes les sphères de la vie.

Considérant qu'une solidarité plus profonde entre les générations est cruciale pour notre société.

Considérant que le développement du vivre ensemble devrait être une responsabilité partagée entre les gouvernements, les entreprises, les écoles et la communauté.

Nous proposons que le gouvernement instaure, en concertation avec les entreprises (à travers le Conseil du patronat), les centrales syndicales, les familles et les commissions scolaires, un jour d'action citoyenne consacré à la création, l'amélioration ou l'entretien d'un bien commun, par l'action collective de tous les membres de cette communauté sur un pied d'égalité, indépendamment de leur statut professionnel ou social. Un processus de démocratie locale établira une liste des biens communs à sauvegarder et un plan d'action à long terme qui établira des objectifs annuels. Ce jour d'action citoyenne sera rémunéré comme tout jour de travail normal.

7. UN CONSEIL DES SAGES

Considérant que le monde politique québécois manque de vision et qu'elle sacrifie trop souvent la conscience du long terme aux intérêts particuliers et aux luttes partisans.

Considérant que la société québécoise ne pourrait que gagner à resserrer les liens intergénérationnels en permettant notamment à la jeunesse québécoise d'entendre ce qu'ont à dire les esprits les plus expérimentés du Québec.

Nous proposons que la société civile initie la création d'un Conseil des sages au Québec. Ce Conseil, dont les modalités de fonctionnement demeurent largement à déterminer, serait totalement indépendant des gouvernements et des intérêts privés et regrouperait en son sein des femmes et des hommes ayant fait la preuve de leur intégrité et de leur dévouement à la recherche du bien commun par une vie d'engagement et de service envers la collectivité québécoise. Issus d'origines et d'horizons divers, tels que les milieux artistiques, communautaires, culturels, scientifiques, spirituels, universitaires, etc., ces femmes et ces hommes auraient pour fonction première de représenter les plus hauts intérêts de l'humanité au Québec. Véritable conscience éthique du Québec, ces sages modernes pourraient mettre à profit leur expérience afin d'inspirer et de guider la population québécoise et ses dirigeants à travers les défis que pose le monde d'aujourd'hui.

8. LA FORMATION EN RÉGION

Considérant que depuis le rapport Parent et avec les États généraux sur l'éducation, l'un des principes de base en éducation est de donner un accès à l'éducation égal à tous.

Considérant que les cégeps ont été créés afin de démocratiser l'éducation supérieure.

Considérant que les cégeps, surtout en région, participent à l'économie, au développement et à l'identité des régions.

Considérant que les jeunes qui poursuivent leurs études dans leur région ont tendance à moins s'endetter.

Nous proposons que le ministère de l'Éducation soutienne les programmes de formation générale en région et qu'en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, il mette en place et finance les cégeps et les acteurs régionaux publics et privés des programmes de formation collégiale reliés à l'activité économique régionale ou unique au Québec.

9. SÉLECTION ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

Considérant que la vocation d'enseignant est l'une des plus importantes de notre société.

Nous proposons que le ministère de l'Éducation sélectionne minutieusement les professeurs selon des critères comme la motivation et les capacités pédagogiques. Cette sélection pourrait se faire par le biais d'entrevues. Nous proposons que les enseignants suivent une formation générale et culturelle de façon continue.

10. ADAPTER LES NORMES DU TRAVAIL AU MONDE D'AUJOURD'HUI

Considérant que le travail atypique prend de plus en plus de place et que la famille fait les frais de ces changements.

Considérant que le Code du travail actuel ne protège pas adéquatement les travailleurs atypiques contre la précarité et l'appauvrissement.

Considérant que tous les citoyens ont droit à un filet de protection sociale.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministère du Travail et les syndicats et le patronat travaillent de concert pour réviser la loi sur les Normes du travail pour étendre les mesures de protection sociale aux travailleurs atypiques et favoriser la conciliation du travail et de la famille par une adaptation du travail à la famille avec, par exemple, des congés parentaux, une couverture à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), et l'accès à l'assurance-emploi pour tous.

Mondialisation et éthique

11. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Considérant que les pays riches ont un rôle à jouer dans la diminution des inégalités qui existent entre les États.

Considérant que nous jugeons que ces inégalités sont directement la cause de problèmes futurs dans le monde, notamment la sécurité.

Nous proposons que nos gouvernements consacrent 0,7 % de leur Produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement, tel que proposé par l'ONU et qu'ils fassent pression sur les autres États pour qu'ils agissent ainsi. Que cette aide soit versée dans des projets structurants et durables dans des domaines prioritaires tels que l'éducation et la mobilité des jeunes, la construction d'infrastructures de développement d'institutions démocratiques, la santé, notamment la lutte au VIH. Nous demandons que cette aide soit versée sous forme de subventions et d'expertise davantage que sous forme de prêts et ce, sans conditions d'achat de produits nationaux en retour. Nous souhaitons que les pays bailleurs de fonds assurent le suivi approprié de l'aide versée.

12. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LES COOPS

Considérant que les entreprises d'économie sociale, notamment les coopératives, constituent une forme d'entreprise plus égalitaire et qu'augmenter leur nombre contribuerait à la force de ce mouvement et au développement local et régional.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, travaille en partenariat avec les acteurs du milieu de l'économie sociale à la poursuite et à la bonification du plan de développement de ce secteur afin notamment de sensibiliser la population et en particulier les jeunes à la vie coopérative et à l'entrepreneuriat collectif. On pourrait notamment augmenter l'aide aux centres locaux de développement (CLD) pour favoriser la création d'entreprises coopératives.

13. LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Considérant que la mondialisation, parmi toutes ses conséquences, a celle de diminuer le lien intergénérationnel

Considérant que nous reconnaissons l'expérience et les connaissances de nos prédécesseurs.

Considérant que nous devons prendre les moyens de concrétiser nos rêves.

Nous proposons la tenue d'une Université du Nouveau Monde qui s'adresserait à tous les acteurs ayant entre 31 et 110 ans qui sont cités dans nos propositions. Deux jeunes de chaque thème issus de la première édition de l'UNM y participeraient afin de représenter la première cohorte et ainsi créer un échange. Cela permettrait d'élargir nos connaissances des enjeux réels et d'établir un système de mentorat qui rendrait disponibles les outils nécessaires à la mise en action de nos propositions pour, en finalité, assurer une bonne transition d'une génération à l'autre.

14. PRINCIPES FONDAMENTAUX DES TRAITÉS INTERNATIONAUX

Considérant que la mondialisation économique doit être accompagnée d'une mondialisation sociale.

Nous proposons l'introduction à l'intérieur des traités signés par le Québec et le Canada de normes ou de principes qui donneraient force de loi aux principes suivants (définis par les Nations unies dans le Pacte global) : respect des droits humains; respect de la dignité humaine; droits d'association et de négociation collective; élimination du travail des enfants; élimination du travail forcé ; élimination de toutes formes de discrimination; principe de précaution environnementale; promotion de la responsabilité environnementale; développement et encouragement des technologies moins polluantes; travail constant pour éliminer toutes les formes de corruption.

15. UN MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION

Considérant que le consommateur est à la base de l'économie.

Considérant que la croissance obligée de l'économie de marché mène à une impasse écologique.

Considérant qu'une consommation responsable permettrait d'éviter l'impasse.

Nous proposons la création au sein des gouvernements du Québec et du Canada d'un ministère de la Consommation dont la mission sera d'amener les citoyens, par des moyens éducatifs, incitatifs et réglementaires, à consommer de façon responsable, moyen direct de diriger l'économie en dehors de l'impasse vers laquelle mène l'économie de marché.

16. RESPECT DE LA VIE

Considérant que tous les êtres vivants sont en interrelation dans la biosphère.

Considérant que les êtres humains doivent tendre à vivre en harmonie entre eux et avec l'environnement, en tout respect des différences.

Considérant que la mondialisation est un processus qui doit engendrer les bonnes relations entre les êtres vivants.

Considérant que le Québec et le Canada doivent prendre l'initiative de promouvoir le respect de la vie à l'échelle planétaire.

Nous proposons l'adoption par les gouvernements du Québec et du Canada et par les membres de la communauté internationale de lois en faveur des droits et libertés de l'humanité et de la biosphère, afin de favoriser le respect de la diversité naturelle, ethnoculturelle, socioculturelle et personnelle à l'échelle planétaire.

17. RELATIONS HUMAINES

Considérant que le monde est constitué de sociétés.

Considérant que les relations entre humains sont complexes et que la complexité du vivre ensemble exige une vertu civique d'ouverture à la diversité.

Considérant qu'apprendre la vie citoyenne nécessite éducation et expérience citoyennes.

Nous soulignons la nécessité que les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les regroupements de citoyens et les représentants des différentes communautés et générations travaillent ensemble à la multiplication des événements, à l'exemple de l'Université du Nouveau Monde, qui seront autant de lieux de rencontre et d'échange permettant de mieux comprendre et de mieux vivre ensemble la diversité ethnoculturelle, socioculturelle et personnelle à l'échelle de la société québécoise.

18. LE QUÉBEC DANS LE MONDE

Considérant que le développement peut et doit être dirigé vers l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes.

Considérant que le développement sur une planète et dans un monde fini, en processus de mondialisation, nécessite une forme de gouvernance mondiale responsable qui respecte toutes les entités vivantes.

Considérant que le Québec est une entité.

Nous proposons que les citoyens du Québec prennent les moyens de s'affirmer sur la scène mondiale et de participer pleinement aux instances internationales pour l'influencer en fonction des idéaux qui lui sont propres.

19. L'OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DE LA MONDIALISATION

Considérant qu'une approche critique de la mondialisation et de ses impacts ne doit pas être réservée à un seul groupe d'acteurs et doit inclure la société civile ainsi que les instances gouvernementales et privées.

Considérant qu'il importe d'élaborer des arguments solides pour favoriser un développement durable, juste et équitable.

Considérant qu'il est crucial de se doter d'instruments et de lieux de réflexion sur les enjeux de la mondialisation.

Considérant qu'il est impératif de prendre part aux débats sur l'adoption d'un instrument international sur la diversité culturelle, sur l'éventuelle participation au protocole de Cartagena et sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

Nous proposons que le ministère des Relations internationales et le ministère de la Culture travaillent de concert avec la société civile et les différentes instances gouvernementales afin de rétablir de façon permanente l'Observatoire québécois de la mondialisation

20. ÉTIQUETAGE DES OGM

Considérant que le gouvernement du Québec doit honorer et respecter sa promesse électorale quant à l'étiquetage des OGM.

Considérant que nous refusons de subir d'éventuelles répercussions négatives à long terme sur la santé humaine et sur l'environnement.

Considérant que les citoyens possèdent un droit acquis d'accès à l'information.

Nous proposons que le gouvernement du Québec adopte l'étiquetage obligatoire des OGM afin d'assurer le bien-être de la société actuelle et des générations futures.

Environnement et territoire

21. L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Considérant que l'étalement urbain empiète sur les terres agricoles et des espaces naturels.

Considérant que nous croyons que l'étalement urbain mine le dynamisme socio-culturel d'une ville.

Considérant que l'étalement urbain entraîne une utilisation importante de l'automobile, qui consomme beaucoup de ressources énergétiques et contribue à l'effet de serre.

Considérant que l'utilisation de l'automobile contribue à la pollution atmosphérique qui cause le smog et des problèmes de santé, ce qui a pour effet d'augmenter les dépenses en santé.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, particulièrement les ministères des Transports, de l'Environnement et des

Affaires municipales, ainsi que les municipalités et les organismes s'occupant d'urbanisme et de transport, fassent des villes des cadres de vie plus agréables et humains en améliorant et développant les infrastructures publiques (piscines, parcs, bibliothèques, etc.), en multipliant les espaces verts, en favorisant le développement et l'utilisation des transports en commun, en diminuant l'utilisation de l'automobile, notamment en créant des secteurs piétonniers et en freinant l'étalement urbain (en donnant priorité à l'utilisation d'espaces bâtis existants et inutilisés, en restreignant les changements de zonage dans les zones périphériques des municipalités et en sensibilisant la population aux conséquences de l'étalement urbain).

22. POUR UNE PROTECTION DE L'EAU

Considérant que l'eau est nécessaire à la vie et qu'il n'existe aucun bien de substitution.

Considérant que sa pérennité est menacée.

Considérant que certains accords commerciaux considèrent l'eau comme une marchandise.

Considérant que les gouvernements se déresponsabilisent par l'absence de réglementation sur la question.

Considérant qu'il y a des contradictions dans le Code civil du Québec.

Nous proposons d'adopter une Charte qui définisse l'eau comme patrimoine collectif essentiel à la vie et que le gouvernement provincial nationalise l'extraction de l'eau potable sur tout le territoire par le biais d'une société d'état qui régulerait l'embouteillage et la distribution de l'eau potable. La société a l'obligation de publier l'état des réserves d'eau et est redevable à l'Assemblée nationale.

23. LE TRANSPORT EN COMMUN GRATUIT

Considérant que les transports sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre au Québec (37 %).

Considérant que nous croyons qu'il est important d'améliorer la qualité de la vie urbaine.

Considérant que le transport en commun constitue une solution de rechange viable, efficace et économique à la voiture privée.

Nous proposons de mettre en place progressivement, d'ici 20 ans, le transport en commun gratuit et accessible à tous dans le but de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Les trois paliers de gouvernement ainsi que certains organismes communautaires doivent agir pour que le transport soit considéré comme un service public gratuit, au même titre que la santé, car il est évident qu'il constitue une solution de rechange viable, efficace et économique à la voiture.

24. UN SCEAU « QUÉBEC DURABLE »

Nous proposons que le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche de concert avec le Conseil du patronat du Québec et la Fédération des chambres régionales de commerce et l'Office de la protection du consommateur, instaure un programme d'identification de produits fabriqués en région et répondant à des normes de durabilité et de qualité identifiées par un sceau certifié « Québec durable » et étant en partie déductible d'impôt afin d'inciter le citoyen à encourager cette mesure.

25. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Considérant que les ressources sont limitées, que les cycles de régénération des ressources ne sont pas respectés.

Considérant que la consommation de ces ressources est effrénée.

Considérant que la croissance de la consommation et de la production n'est pas compatible avec la disponibilité des ressources.

Pour une équité intergénérationnelle dans l'utilisation et l'accès aux ressources naturelles.

Nous proposons que les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que les ministères et industries concernés, s'assurent que le niveau d'extraction des ressources non renouvelables soit stabilisé et que ces ressources non renouvelables soient graduellement remplacées par le recyclage ou des ressources alternatives. Qu'ils veillent aussi à ce que les ressources renouvelables soient exploitées de manière à garantir la conservation de la biodiversité et le maintien des fonctions écosystémiques québécoises et que soit instauré un programme d'éducation permanent permettant à l'ensemble des Québécois de comprendre d'où proviennent les produits de consommation et comment sont utilisées les ressources naturelles de leur territoire.

26. UN PLAN DE RECYCLAGE

Nous proposons la mise en place d'une politique de protection de l'environnement obligeant les entreprises et organisations à définir, avec l'aide d'experts reconnus par le gouvernement pour leur expertise en la matière, leur potentiel de récupération des matières recyclables. Le gouvernement établirait également le montant de la cotisation de chaque entreprise qui permettrait au gouvernement d'assurer la cueillette et l'utilisation (le recyclage) des produits de cette cueillette. Les entreprises recevraient une certification gouvernementale pour la réalisation de leur plan de recyclage.

27. TAXE VERTE SUR LES VÉHICULES

Considérant que les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement de la planète et aux changements climatiques dont les effets néfastes sont prouvés.

Considérant que le Canada a ratifié le protocole de Kyoto et que son application manque de rigueur.

Considérant que l'accès aux méthodes de transport alternatives demeure difficile.

Nous proposons de remplacer les deux taxes de vente par une taxe verte progressive sur tous les véhicules récréatifs et commerciaux. Un comité d'experts serait chargé de déterminer l'empreinte écologique « acceptable » d'un véhicule en fonction des critères tels que le niveau d'émission de particules polluantes, la consommation de carburants, la durabilité, etc. Aux véhicules dont l'empreinte écologique correspondrait au seuil acceptable serait imposée une taxe équivalente aux deux taxes de vente actuelles. Les véhicules qui se classeraient au-dessus de cette norme seraient exemptés de toutes taxes, tandis que les véhicules qui se trouveraient en dessous de ces normes seraient soumis à une surtaxe proportionnelle à leur éloignement des normes fixées. Nous proposons de transférer les fonds au développement des moyens de transport plus écologiques, aux énergies alternatives (biodiesel, hydrogène, électricité) et à la conscientisation populaire pour accroître leur utilisation.

28. GESTION ÉCOLOGIQUE DES PRODUITS MANUFACTURIERS

Considérant que les entreprises doivent prendre la responsabilité des impacts environnementaux négatifs causés par leurs activités.

Considérant que la grande majorité des activités de notre système économique capitaliste (basé sur la consommation) actuel contaminent l'environnement.

Considérant que l'État peut intervenir pour corriger les défaillances du marché par rapport à l'environnement.

Le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère de l'Environnement, conjointement avec les organismes de recherche, les universités, les entreprises privées et les sociétés d'État devra élaborer et mettre en œuvre un plan d'action 2004-2020 sur la gestion du cycle de vie des produits et services dans le but d'amener les entreprises privées et les sociétés d'État à prendre la responsabilité des impacts environnementaux de chaque étape du processus de production d'un produit ou d'un service et ce, de l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets (« du berceau au tombeau »).

29. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES ALTERNATIVES

Considérant que la production d'énergie a des impacts négatifs sur l'environnement.

Considérant qu'il existe des moyens de production énergétique alternatifs moins nocifs pour l'environnement.

Considérant que le Canada s'est engagé à respecter le protocole de Kyoto dont le gouvernement est signataire.

Considérant que la quantité limitée des ressources énergétiques ne permet pas leur surconsommation ni la croissance indéfinie de la consommation énergétique.

Nous proposons que la Régie de l'énergie, le ministère de l'Environnement, Hydro-Québec, les centres de recherche sur les énergies alternatives et les organismes non gouvernementaux s'intéressant à la question favorisent le développement des énergies alternatives et la production locale d'énergie (par exemple le solaire, le géothermique, etc.); qu'ils subventionnent des programmes d'efficacité énergétique (par exemple un programme d'éducation aux niveaux primaire et secondaire pour inculquer le souci de l'économie d'énergie, et un programme permettant aux ménages de mieux comprendre comment économiser l'énergie); qu'ils créent une législation pour que toutes les compagnies soient à la fine pointe de l'efficacité énergétique; qu'ils intègrent aux normes de construction et de rénovation des bâtiments des exigences d'efficacité énergétique.

30. UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Considérant que le rôle des écoles ne se limite pas aux matières de base mais aussi à la conscientisation des jeunes à l'environnement et à la transmission d'une culture environnementale qui permet de remettre en question les modes de consommation actuels.

Considérant qu'il est essentiel d'étendre les efforts déjà effectués par les écoles vertes Brundtland et le programme Écogeste à tous les élèves.

Nous proposons avec conviction l'inclusion dans la présente réforme d'un programme de sensibilisation à l'environnement obligatoire à tous les élèves des niveaux primaires et secondaires. Le gouvernement devrait impliquer dans l'élaboration et la mise en place de ce programme les enseignants, les commissions scolaires, les associations de parents, les élèves et les organismes environnementaux. Ce programme devra inclure, entre autres, la tenue d'une semaine verte et d'une expo-écologie, ainsi que la formation des enseignants à la protection de l'environnement dans les facultés d'éducation.

Identité : universalisme et particularismes

31. PROTECTION DE LA CULTURE

Considérant que la culture est un bien commun.

Considérant que les traités de libre-échange tels l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et les ententes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portent atteinte à la souveraineté et à la particularité des nations.

Nous proposons que soient exclus des traités commerciaux internationaux tout ce qui concerne l'identité d'une nation, tel

que l'éducation, la culture, la connaissance ainsi que toutes les formes d'expression artistique.

32. L'EMPLOYABILITÉ DES IMMIGRANTS

Considérant que le travail et l'emploi peuvent agir comme vecteurs d'intégration et d'implantation dans une société d'accueil.

Considérant que nous reconnaissons la main-d'œuvre immigrante comme un bassin de ressources humaines riche mais sous-utilisé qui, d'une part, pourrait contribuer à l'édification d'une société québécoise à la fois plus productive et plus épanouie et, d'autre part, est un atout important dans un contexte de mondialisation.

Nous proposons que le gouvernement, le Conseil du patronat et les centrales syndicales du Québec travaillent de concert avec les ordres professionnels dans le but de faciliter la reconnaissance des acquis des immigrants. En ce sens, il est essentiel de se doter de stratégies et d'outils tels que des formations de mise à niveau accessibles et des examens d'équivalence équitables afin de permettre aux immigrants de faire valoir leurs compétences professionnelles et individuelles. Cet effort concerté faciliterait l'obtention et la rétention d'emplois de qualité pour les immigrants.

33. L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Considérant que l'initiation à la citoyenneté chez les jeunes passe par l'action, notamment par la valorisation d'initiative individuelle et collective.

Considérant que nous croyons absolument nécessaire d'ouvrir et de faire connaître les instances décisionnelles et les institutions politiques au jeune citoyen.

Nous proposons que le gouvernement du Québec et les groupes sociaux, par le biais du ministère de l'Éducation, intègrent un volet d'éducation à la citoyenneté au programme d'études secondaires. Ce programme intégrera une partie théorique sur les institutions, les procédures démocratiques et la participation citoyenne à la vie communautaire et sociale, ainsi qu'une partie pratique, où le jeune sera invité à réaliser un projet et à prendre part à des activités l'impliquant dans la communauté et la société civile. Le programme viserait à mieux intégrer des jeunes à la vie sociale.

34. UNE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC

Considérant que le Québec doit actualiser son identité à la lumière de l'intégration des citoyens provenant de nombreuses cultures et à la lumière de nouveaux défis tels que la mondialisation.

Considérant que la Constitution est le référent identitaire sur lequel les lois sont basées.

Considérant que l'élaboration d'une constitution est un exercice citoyen fondamental et stimulant.

Considérant la réflexion déjà entamée lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques et du Forum démocratie et citoyenneté.

Nous proposons que l'Assemblée nationale enclenche un processus démocratique direct pour doter le Québec d'une constitution d'ici 2010. Nous espérons voir enchâssée la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte de la langue française et les principes suivants : la reconnaissance des Premières Nations comme peuple fondateur, la résolution pacifique des conflits et la neutralité militaire, la primauté des droits de la collectivité sur ceux des entreprises, la préservation des biens communs que sont les ressources naturelles, la valorisation de la diversité culturelle, la proportionnalité régionale dans le mode de scrutin.

35. UN RÉSEAU DE CARREFOURS CITOYENS

Considérant que la promotion d'une identité locale passe par des institutions qui en sont l'expression citoyenne.

Pour organiser un contrepoids citoyen faisant échec à l'atomisation de la société face au pouvoir politique, tout en favorisant le dialogue intergénérationnel et interculturel.

En raison du contexte de mondialisation qui nous appelle à agir localement pour penser mondialement.

Nous proposons que le ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques institutionnalise un contre-pouvoir local par la création d'un réseau de carrefours citoyens, c'est-à-dire un lieu physique qui permette aux individus d'exercer leur citoyenneté en participant aux enjeux locaux, nationaux et internationaux lors de conférences, de débats, etc. Ce serait une institution qui, d'une part, propose des projets de loi aux élus et, d'autre part, permet aux élus de recenser la position des citoyens par rapport aux projets de loi débattus à l'Assemblée nationale et aux décisions politiques par l'entremise de l'utilisation plus fréquente de référendums.

36. LES IMMIGRANTS EN RÉGION

Considérant que l'occupation du territoire par des gens d'origines diverses et l'intégration d'immigrants en région contribuent à stimuler le développement régional.

Considérant que les régions du Québec, par une identité collective très forte, constituent un endroit propice au développement d'un sentiment d'appartenance chez les immigrants.

Considérant que le gouvernement, la société civile, et les représentants des minorités ethniques doivent devenir partenaires dans l'amélioration des bilans démographiques régional et national.

Nous proposons que les municipalités ainsi que tous les paliers de gouvernement, particulièrement le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Affaires municipales,

du Sport et des Loisirs et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche travaillent de concert avec les groupes communautaires et les immigrants pour mettre en place des réseaux régionaux de solidarité. Ceci permettrait aux habitants des localités d'accueil d'être sensibilisés aux enjeux et aux réalités de ses immigrants, susciterait chez les nouveaux arrivants un sentiment d'acceptation et d'intégration et favoriserait le développement du potentiel socio-économique/culturel des régions.

37. PRIMAUTÉ DU DROIT CIVIL SUR LE DROIT RELIGIEUX

Considérant que nos sociétés sont de plus en plus multiculturelles et pluri-religieuses.

Considérant que des événements récents nous amènent à penser qu'il pourrait y avoir un dérapage si des cours d'arbitrage parallèles basées sur des principes de droit religieux se mêlent à la justice canadienne et québécoise.

Considérant qu'un tel phénomène favorise la marginalisation des minorités religieuses.

Considérant que les chartes canadienne et québécoise des droits et liberté de la personne affirment la primauté de l'égalité, tout en reconnaissant la liberté de religion.

Considérant que les mœurs religieuses constituent un sujet délicat, mais important à aborder.

Nous proposons que les gouvernements du Canada et du Québec s'assurent de façon claire et ferme de faire respecter les droits civils en prenant toutes les dispositions politiques et légales afin d'empêcher la création de cours d'arbitrage parallèles fondées sur des principes de droit religieux.

38. UNE TAXE SUR LA PUB

Considérant que l'identité d'un être humain ne repose pas sur sa capacité de consommation.

Considérant que nous rejetons les moules identitaires forgés par les forces mercantiles et véhiculées par la publicité surabondante.

Considérant que nous croyons que le système d'éducation a la mission d'éduquer plutôt que de former des travailleurs-consommateurs.

Considérant que nous croyons que l'accès au public québécois est un privilège auquel les entreprises ne devraient avoir droit qu'en échange d'une compensation bénéficiant au bien commun.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère de l'Éducation, intègre et considère comme essentiel dans le programme éducatif québécois le développement de l'esprit critique et les notions de consommation responsable et d'éthique afin de valoriser l'émergence d'une identité de citoyen averti et outillé pour faire face aux pressions

mercantiles. Afin de financer cette initiative, nous proposons qu'une taxe de 1 % soit imposée aux dépenses publicitaires des entreprises.

39. RÉINVESTIR DANS LES MÉDIAS PUBLICS

Considérant que les médias publics sont sous-financés, que les médias régionaux sont délaissés et que les médias alternatifs sont progressivement délaissés financièrement.

Considérant que l'avenir du Québec comme société francophone et francophile nécessite la dynamisation du français comme langue commune.

Considérant que nous nous devons de préserver notre patrimoine linguistique avec tout ce qu'il comporte d'histoire et de tradition, face à la situation d'enclavement du Québec.

Considérant que nous nous trouvons dans un contexte où les médias sont majoritairement entre les mains des intérêts des corporations alors qu'ils ont une très forte influence sur notre identité.

Nous proposons un réinvestissement majeur de la part des gouvernements dans les médias publics (télévision et radio). Cette proposition s'inscrit dans un cadre où les produits culturels seraient davantage adaptés aux réalités linguistiques et culturelles québécoises et agiraient en tant que promoteurs de la langue, de la culture et d'un espace public du Québec contemporain.

40. UNE JOURNÉE DES VOISINS

Considérant que le lien social qui nous unit est menacé par la montée d'un sentiment de l'individualisme.

Considérant que nous voulons promouvoir le sentiment de respect qui devrait être présent entre les individus qui partagent un même lieu géographique.

Considérant qu'une telle initiative a déjà porté fruit en France.

Considérant que nous désirons favoriser un sentiment de respect face à notre prochain.

Nous proposons que le gouvernement du Québec déclare une journée des voisins qui inviterait les habitants d'une rue, d'un quartier ou d'une communauté à échanger entre eux en s'organisant un repas communautaire et des activités au choix.

Art, médias et espace public

41. L'ENSEIGNEMENT DE L'ART, DU PRIMAIRE JUSQU'AU CÉGEP

Considérant qu'il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande des biens et services culturels au Québec.

Considérant que c'est une responsabilité du système d'éducation d'élargir les horizons culturels des jeunes.

Considérant que la participation d'artistes est constitutive de la vitalité d'une société et contribue à la construction, à la diffusion et à la préservation de l'identité culturelle.

Considérant que des expériences artistiques produisent des rapprochements multiculturels et intergénérationnels.

Considérant que le développement de la créativité permet l'éclosion d'une pensée libre, autonome et critique, qualités essentielles à l'exercice de la pleine citoyenneté.

Nous proposons que le gouvernement du Québec, en particulier le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, travaillant de concert avec les commissions scolaires, le Conseil des arts, les milieux artistique et communautaire, préserve et bonifie l'enseignement de l'art à partir du primaire jusqu'au cégep pour favoriser le développement d'un esprit créatif et critique chez les jeunes, notamment par l'intervention en classe d'artistes professionnels et d'intervenants du milieu.

42. LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES ET PUBLICS

Considérant qu'une information alternative, libre d'intérêts politiques et commerciaux et mettant l'accent sur les idées, le fond, l'analyse et la critique est essentielle.

Considérant qu'il est primordial lorsqu'il s'agit d'informer la population que l'analyse, l'enquête et les débats de fond priment sur l'anecdotique et la nouvelle à sensation.

Considérant que l'information, pour être intègre et exacte, ne doit en aucun cas et sous aucun prétexte être soumise aux lois du marché.

Considérant qu'un peuple qui a accès à une information juste, diffusée par un appareil médiatique rigoureux, est mieux outillé à prendre des décisions qui profitent à l'intérêt commun.

Considérant que de jeunes talents quittent trop souvent les médias publics pour se tourner vers le privé.

Considérant que la venue de nouvelles technologies numériques fera exploser le nombre de fréquences radiophoniques disponibles.

Pour plus de cohésion sociale, pour un développement régionaliste durable, pour l'éducation et la créativité populaire.

Nous proposons que le ministère de la Culture et des Communications, avec le CRTC et l'ensemble de la société civile, mette en place les structures et l'expertise nécessaires au maintien des médias publics et à l'implantation de médias communautaires, pour favoriser la communication entre les citoyens, permettre la diffusion d'idées variées et l'expression culturelle.

43. L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Considérant que l'exposition aux médias influence nos comportements et nos opinions et qu'il est nécessaire de développer l'esprit critique des jeunes citoyens.

Considérant que l'esprit critique permet de différencier information, propagande et sensationnalisme.

Considérant que seul l'accès à une information de qualité permet aux citoyens d'agir efficacement dans l'espace public.

Nous proposons l'éducation populaire aux médias par une collaboration au sein des établissements scolaires entre les écoles primaires et secondaires et les médias locaux dans le but de développer le sens critique et de stimuler le jugement des jeunes citoyens. Nous proposons la mise en place d'un portail de ressources en ligne significatif sur le sujet; l'expertise développée devrait être accessible à l'ensemble des groupes sociaux et communautaires par le biais d'ateliers et de formations diverses. Nous exigeons que les professeurs du primaire et du secondaire reçoivent une formation appropriée sur le sujet.

44. L'EXCLUSION DE LA CULTURE DES TRAITÉS INTERNATIONAUX

Considérant que la diversité culturelle est un patrimoine commun de l'humanité.

Considérant que la protection de la diversité culturelle est essentielle à l'épanouissement des identités nationales.

Considérant que les biens et services culturels ne doivent pas être soumis aux forces du marché.

Nous proposons que le ministère de la Culture et des Communications, de concert avec le ministère des Relations internationales et appuyé par l'Assemblée nationale, mette tout en œuvre afin que soient exclus des traités de libre-échange les biens et services culturels, en assurant la primauté d'une convention internationale sur la protection de la diversité culturelle, laquelle devra intégrer un mécanisme obligatoire de règlement des différends.

45. LA CULTURE : UNE COMPÉTENCE PROVINCIALE

Considérant que les communications et la culture sont des champs de compétence provinciale.

Pour uniformiser le financement des communications et de la culture.

Pour favoriser l'indépendance culturelle.

Nous proposons que le Québec rapatrie la totalité des pouvoirs en matière de culture et de communications et reçoive les budgets correspondants.

46. LE FINANCEMENT DES MÉDIAS PUBLICS

Considérant que les médias au Québec appartiennent presque tous aux mêmes entreprises privées.

Considérant que la mondialisation des marchés amènera au Québec une multitude de médias étrangers.

Considérant que la population québécoise est une clientèle captive pour les médias.

Considérant que la population rurale a droit au même accès aux médias que la population urbaine.

Considérant que Télé-Québec est aujourd'hui plus menacée que jamais.

Nous interpellons le ministère de la Culture et des Communications et le CRTC afin que les médias publics et communautaires québécois soient financés davantage, notamment en région, afin d'assurer une variété d'espaces publics pour la diffusion culturelle propre au Québec.

47. DES ESPACES PUBLICS GRATUITS

Considérant que la création artistique n'est pas compatible avec la rentabilité et qu'il est donc primordial pour le citoyen d'avoir accès à un espace pour créer, s'exprimer, expérimenter.

Considérant que nous croyons que chaque personne a son mot à dire, qu'elle peut s'exprimer par l'entremise de forums, de débats publics, de tables-rondes, d'expression artistique, de témoignages et autres, pour être entendue de tous.

Nous demandons aux différents conseils municipaux des régions du Québec et au ministère de la Culture et des Communications la création d'espaces publics gratuits et accessibles dans chaque localité, afin de permettre la libre expression de tous.

48. RÉSEAU CULTUREL INTERRÉGIONAL

Considérant que les régions regorgent de ressources culturelles qui ne sont pas exploitées à leur pleine capacité.

Considérant que les régions vivent un isolement culturel.

Considérant qu'il y a un déséquilibre par rapport à la place que la culture montréalaise occupe dans les médias.

Nous proposons de mettre en place un réseau permanent de diffusion et de promotion culturelle et artistique interrégionale pour contrer la « montréalisation » de l'espace public québécois.

49. DES ESPACES DE DISCUSSION ET DE DÉBAT OUVERTS

Considérant que les espaces publics constituent des lieux d'échange social, de débats d'idées, de partage culturel et intellectuel.

Considérant que les espaces publics offrent une plate-forme à l'expression sous toutes ses formes.

Considérant que ces lieux prennent la couleur des personnes qui les occupent.

Considérant qu'il existe une confusion croissante entre l'espace public et l'espace privé lorsque des entreprises privées utilisent l'espace public à des fins marchandes.

Nous proposons que les élus de tous les paliers gouvernementaux mettent sur pied des espaces de discussion et de débats ouverts à tous les citoyens de tous les secteurs de la société civile. Pour ce faire, ils ouvriront gratuitement les institutions à leurs concitoyens.

50. L'ART POUR CONTRER L'EXCLUSION

Considérant qu'en plus de divertir, de critiquer et d'enrichir la société de nouvelles façons de percevoir les choses, l'art doit aussi avoir pour fonction d'éduquer et de favoriser l'intégration sociale.

Considérant que l'exclusion est un phénomène profond, complexe et multiple et qu'il y a différentes façons d'en sortir.

Considérant que la beauté peut égayer la vie.

Nous proposons que l'utilisation de l'art comme moyen d'intégration sociale et de croissance du capital personnel soit soutenue par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille. Les organismes culturels et communautaires visant entre autres les jeunes délinquants et les itinérants doivent avoir les moyens de mettre leurs ressources en commun pour favoriser la prise en charge personnelle et l'intégration sociale des exclus.



L'INM EST UN INSTITUT
INDÉPENDANT, NON
PARTISAN, VOUÉ AU
RENOUVELLEMENT DES
IDÉES ET À L'ANIMATION DU
DÉBAT PUBLIC AU QUÉBEC.

Il veut inspirer l'émergence d'idées nouvelles et contribuer à la recherche de solutions innovatrices aux problèmes du Québec contemporain.

L'Institut travaille dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture, de respect et d'innovation.

L'INM adopte le Québec comme territoire de référence tout en cultivant une approche comparative à l'échelle internationale et en tenant compte de ses liens anciens avec l'Europe, de son appartenance à la Francophonie, et du nouveau contexte continental et mondial dans lequel il évolue, incluant son insertion dans l'espace canadien.

L'INM va, d'une part, réunir une information fiable, contextuelle, à jour, sur le Québec, et rendre cette information disponible, dans un langage clair et accessible pour le grand public, notamment par la publication de *L'Annuaire du Québec*, aux Éditions Fides. Il veut développer des indicateurs permettant de mesurer le développement économique et social du Québec en comparaison avec le reste du monde. Il veut mettre à profit les nouvelles technologies de l'information pour favoriser la délibération publique et rejoindre les citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec.

Il veut, d'autre part, donner la parole aux citoyens et citoyennes en suscitant leur participation à des débats ouverts, des échanges, des dialogues, conférences et rendez-vous stratégiques sur les grands enjeux de notre temps, capter cette parole citoyenne, la mettre en forme et lui assurer une diffusion et une reconnaissance dans l'espace public.

L'INM organise l'Université du Nouveau Monde, une université d'été offerte aux jeunes de 15 à 30 ans, étalée sur quatre jours de débats, conférences et ateliers et durant laquelle les participants vivent une expérience de citoyenneté en formulant des propositions sur le Québec de demain.

Le conseil d'administration de l'Institut est composé de M. Conrad Sauvé, président, et Mme Dominique Anglade, M. Gérard Bouchard, Mme Geneviève Baril, M. Claude Béland, Me Michel Cossette, Mme Karine Blondin, Me Sophie Dufour, Me Patrick Ferland, Mme Manon Forget, M. Jacques Fortin, M. Guy Lachapelle, M. Frédéric Lesemann, Mme Susan Rona, Mme Céline St-Pierre, M. Roger Simard, M. Marcel Villeneuve. Directeur général, Michel Venne.

LA LISTE DES PROPOSITIONS

ÉDUCATION, TRAVAIL, FAMILLE

1. Aide aux études
2. Politique nationale du sport
3. La semaine de quatre jours
4. Éducation à la citoyenneté : à l'école d'abord
5. Soutien aux aidants naturels
6. Une journée d'action citoyenne
7. Un Conseil des sages
8. La formation en région
9. Sélection et formation des enseignants
10. Adapter les Normes du travail au monde d'aujourd'hui

MONDIALISATION ET ÉTHIQUE

11. L'aide publique au développement
12. L'économie sociale et les coops
13. Lien intergénérationnel
14. Principes fondamentaux des traités internationaux
15. Un ministère de la Consommation
16. Respect de la vie
17. Relations humaines
18. Le Québec dans le monde
19. L'Observatoire québécois de la mondialisation
20. Étiquetage des OGM

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

21. L'aménagement urbain
22. Pour une protection de l'eau
23. Le transport en commun gratuit
24. Un sceau « Québec durable »
25. Gestion des ressources naturelles

LA LISTE DES PROPOSITIONS (SUITE)

26. Un plan de recyclage
27. Taxe verte sur les véhicules
28. Gestion écologique des produits manufacturiers
29. L'efficacité énergétique et les énergies alternatives
30. Un programme de sensibilisation à l'environnement

IDENTITÉ : UNIVERSALISME ET PARTICULARISMES

31. Protection de la culture
32. L'employabilité des immigrants
33. L'éducation à la citoyenneté
34. Une constitution pour le Québec
35. Un réseau de carrefours citoyens
36. Les immigrants en région
37. Primauté du droit civil sur le droit religieux
38. Une taxe sur la pub
39. Réinvestir dans les médias étatiques
40. Une journée des voisins

ART, MÉDIAS, ET ESPACE PUBLIC

41. L'enseignement de l'art, du primaire jusqu'au cégep
42. Les médias communautaires et publics
43. L'éducation aux médias
44. L'exclusion de la culture des traités internationaux
45. La culture : une compétence provinciale
46. Le financement des médias publics
47. Des espaces publics gratuits
48. Réseau culturel interrégional
49. Des espaces de discussion et de débat ouverts
50. L'art pour contrer l'exclusion



**INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE**

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1030
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone :
514 934.5999
1 877 934.5999

Télécopieur :
514 934.6330

www.inm.qc.ca